

DÉCLARATION DU GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE SUR LA NUTRITION

Le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire, s'appuyant sur la constitution ivoirienne qui consacre, en son article 7, que « Tout être humain a droit au développement et au plein épanouissement de sa personnalité dans ses dimensions matérielle, intellectuelle et spirituelle », et que « l'Etat assure à tous les citoyens l'égal accès à la santé, à l'éducation, à la culture, à l'information, à la formation professionnelle et à l'emploi », convient de ce qui suit :

CONSIDERANT la grande vision du Président de la République, S.E.M. Alassane OUATTARA, de « **faire de la Côte d'Ivoire un Pays émergent à l'horizon 2020** » à travers notamment la transformation structurelle de l'économie et l'investissement accru dans le capital humain ;

REAFFIRMANT l'engagement du Gouvernement à poursuivre les efforts pour une croissance soutenue et inclusive, respectueuse du genre et de l'environnement, et garantissant à l'ensemble de la population un statut nutritionnel optimal ;

CONSIDERANT la haute priorité accordée à la lutte contre la malnutrition dans le Plan National de Développement (PND) 2016-2020 adopté par l'Assemblée Nationale le 30 décembre 2015, notamment dans son axe stratégique 2 relatif à l'accélération du développement du capital humain et à la promotion du bien-être social ;

RECONNAISSANT que la malnutrition, sous toutes ses formes, constitue un frein au développement social et économique pour l'individu, la famille, la communauté et l'État et un réel problème de santé publique ;

RECONNAISSANT que les causes de la malnutrition sont complexes et multifactorielles, et que les actions efficaces requièrent une convergence et une synergie des efforts de tous les secteurs concernés;

RECONNAISSANT qu'une nutrition adéquate est un droit pour tous et une condition essentielle pour le bien-être physique, mental et psychoaffectif de l'enfant ainsi que pour la qualité de vie de l'adulte ;

REAFFIRMANT les engagements pris à la **première Conférence internationale sur la nutrition** en 1992, aux Sommets mondiaux de l'alimentation de 1996 et 2002 et au Sommet mondial sur la sécurité alimentaire de 2009, ainsi que les engagements pris au regard des cibles et plans d'action internationaux pertinents, et notamment les cibles mondiales 2025 de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) en matière de nutrition et le Plan d'action mondial 2013-2020 de l'OMS pour la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles ;

REAFFIRMANT les engagements pris en 2014 à la **deuxième Conférence internationale de Rome sur la nutrition** ;

REAFFIRMANT le droit de chacun à l'accès à une alimentation sûre, suffisante et nutritive dans l'exercice du droit à une alimentation adéquate, ainsi que le droit fondamental de chacun d'être à l'abri de la faim, conformément au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et à d'autres instruments pertinents des Nations Unies;

REAFFIRMANT la ferme volonté du Gouvernement de concrétiser les engagements pris à l'occasion de l'adhésion de la Côte d'Ivoire au mouvement mondial "Scaling-Up Nutrition" (SUN) en juin 2013 à travers notamment la création en juillet 2014 du Conseil National pour la Nutrition et l'élaboration du Plan National Multisectoriel de Nutrition (PNMN) 2016-2020, en cohérence avec le PND 2016-2020, approuvé le **11 mai 2016** par le Gouvernement;

DECLARE son engagement à:

- œuvrer à éliminer la malnutrition sous toutes ses formes ;
- promouvoir la multisectorialité avec la participation de toutes les parties prenantes, ainsi que la convergence des interventions comme approche pertinente pour accélérer l'amélioration de l'état nutritionnel de la population ;
- promouvoir les bonnes pratiques nutritionnelles et les mesures préventives ;
- renforcer la prise en charge de la malnutrition;
- accroître durablement la disponibilité et l'accès à des aliments nutritifs et diversifiés, notamment dans les zones à forte prévalence de malnutrition ;
- renforcer la sécurité sanitaire des aliments ;
- renforcer la résilience des ménages face aux crises alimentaires et nutritionnelles à travers notamment l'autonomisation de la femme ;
- améliorer l'hygiène et l'accès à l'eau potable et aux systèmes d'assainissement dans les zones à forte prévalence de malnutrition ;
- renforcer la gouvernance à travers la promotion d'un cadre plus favorable en vue d'une gestion plus efficace, d'une programmation et d'une mise en œuvre plus efficientes des interventions en matière de nutrition;
- mobiliser et allouer les ressources financières, matérielles et humaines destinées à des interventions prioritaires en matière de nutrition aussi bien au niveau central que local de manière plus optimale;
- faire de la nutrition une des priorités de la programmation et de la budgétisation de l'action du Gouvernement ;
- mettre en place un mécanisme de suivi des engagements, de traçabilité des financements et des interventions en matière de nutrition, en cohérence avec le dispositif de suivi du PND 2016-2020.

Fait à Abidjan, le 15 septembre 2016

Le Ministre de la Santé et de l'Hygiène Publique Le Ministre de l'Emploi de la Protection Sociale

Dr. Raymonde GOUDOU COFFIE

Le Ministre des Infrastructures Economiques

Moussa DOSSO

Le Ministre de l'Education Nationale

Kandia Kamissoko CAMARA

(X) have

Patrick ACHI

Le Ministre de l'Industrie et des Mines

Le Ministre du Plan et du Développement

Nialé KABA

Le Ministre de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle

Le Ministre du Commerce

Paul Koffi KOFFI

Jean Louis BILLON

Le Ministre des Ressources Animales

et Halieutiques

Jean Claude BROU

Le Ministre de l'Agriculture et du Développement Rural

Kobenan Kouassi ADJOUMANI

Mamadou Sangafowa COULIBALY

Le Ministre de la Salubrité Urbaine

et de l'Assainissement

Anne Désirée OULOTO

Le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

Ramata LY-BAKAYOKO

Le Ministre auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat Le Ministre auprès du Premier Ministre, chargé de l'Economie et des Finances

Adama KONE

Abdourahmane CISSE

Le Ministre de la Promotion de la Femme, de la Famille et de la Protection de l'Enfant

Euphrasie KOUASSI YAO